
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

VALENER DÉCLARE SES DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Montréal, le 8 août 2019 - Valener Inc. (« Valener ») (TSX : VNR) (TSX : VNR.PR.A) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a déclaré, le 7 août 2019, un dividende trimestriel de 0,30 \$ par action ordinaire payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2019.

Le conseil d'administration a également déclaré un dividende trimestriel de 0,28875 \$ par action privilégiée de série A payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 8 octobre 2019.

Les deux dividendes sont désignés comme dividendes déterminés aux fins des règles fiscales canadiennes.

Mise en garde : L'audience auprès de la Vermont Public Utility Commission (« VPUC »), concernant la demande d'approbation de la transaction annoncée le 27 mars 2019 par communiqué de presse, a eu lieu le 23 juillet 2019. La décision de la VPUC est la dernière étape nécessaire pour conclure la transaction. Aucune décision n'a été rendue à ce jour et il est possible qu'elle soit obtenue dans les prochaines semaines. Ainsi, le cas échéant, la date d'effet de l'arrangement pourrait survenir avant le 30 septembre 2019, soit la date de référence utilisée pour déterminer l'identité des actionnaires ordinaires inscrits qui auront droit de recevoir le dividende trimestriel précité. Dans un tel cas, conformément à la convention d'arrangement intervenue entre Noverco et Valener, le dividende précité ne serait pas payable aux actionnaires ordinaires. Quant aux actionnaires privilégiés, la contrepartie pour les actions privilégiées sera majorée d'un montant correspondant à la totalité des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date d'effet de l'arrangement, exclusivement.

Suspension du régime de réinvestissement des dividendes

À la suite de la signature de la convention d'arrangement entre Valener et Noverco inc., Valener a annoncé qu'elle suspendait, à partir du 29 mars 2019, le régime de réinvestissement des dividendes qui était en vigueur, tel qu'exigé par la convention d'arrangement. Si l'arrangement n'est pas mené à terme, il est prévu que la suspension soit levée, et ce, sans effet rétroactif.

Valener en bref

Valener est une société ouverte détenue à 100 % par le public investisseur. Elle est le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. Par l'entremise de son investissement dans Énergir, s.e.c., Valener offre à ses actionnaires un placement solide dans un portefeuille énergétique diversifié et en grande partie réglementé, au Québec et au Vermont. En tant que partenaire stratégique, Valener, d'une part, participe à la croissance d'Énergir, s.e.c., et d'autre part investit conjointement avec cette dernière dans la production d'énergie éolienne au Québec. Valener privilégie des sources et des utilisations d'énergie innovantes, propres, concurrentielles et rentables. Les actions ordinaires et privilégiées de Valener sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR » dans le cas des actions ordinaires et sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions privilégiées de série A. www.valener.com

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Investisseurs et analystes
Gabrielle Ricard
514 598-3593
investisseurs@valener.com

Médias
Catherine Houde
1-866-598-3449
communications@valener.com
Twitter : @Energir
www.energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles